

Master en gestion de production

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 46

Fax : +32 (0) 65 40 41 56

Mail : tech.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE PR506 Electromécanique II			
Ancien Code	TEPR2M06	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MIPM2060		
Bloc	2M	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Stéphane LEFEVRE (stephane.lefevre@helha.be) Matthieu LEPAPE (matthieu.lepape@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	master / niveau 7 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement a pour but :

- **Partie électricité industrielle** : d'introduire des notions, équipements et normes électriques nécessaires aux applications électriques industrielles. Au cours de son apprentissage, l'étudiant devra démontrer sa capacité à intégrer les bases et les notions plus avancées relatives aux applications industrielles. A la fin de sa formation, l'étudiant dispose de toutes les notions nécessaires à l'implémentation spécifique des moteurs électriques.
- **Partie mécanique et thermodynamique appliquée** : d'initier les étudiants aux machines réceptrices d'énergie (pompes ventilateurs compresseurs), à la production et à l'utilisation de l'air comprimé.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 8 **Œuvrer au développement durable**
 - 8.5 Minimiser les besoins énergétiques

Acquis d'apprentissage visés

Pour la **partie électricité industrielle** :

- Comprendre les risques électriques et les normes associées.
- Comprendre les principes de base de l'électricité.
- Maîtriser les principaux équipements électriques industriels.
- Comprendre l'implication des forces Electro-magnétiques dans les applications motrices.
- Connaître les moteurs électriques : la composition et les couplages associés.

Pour la partie **mécanique et thermodynamique appliquée** :

Etre capable de différencier les machines volumétriques des turbomachines, et de comprendre et d'utiliser les courbes caractéristiques de ces machines. Maîtriser les notions de circuit extérieur et de point de fonctionnement d'une machine sur un circuit. Décrire et comparer les méthodes de variation de débit.

Décrire une installation d'air comprimé (production, séchage et distribution). Etre capable de comprendre les différentes méthodes utilisées pour ajuster la production à la consommation.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TEPR2M06B Mécanique et thermodynamique appliquées

24 h / 2 C

TEPR2M06C Electrotechnique appliquée

24 h / 2 C

Contenu

Pour la partie électricité industrielle :

Pour le contenu :

Le transformateur

Dimensionnement d'installation électrique BT

Le moteur asynchrone : mode de démarrage et variation de vitesse

Qualité du réseau électrique et perturbations

La cabine haute tension

Pour la partie mécanique thermodynamique appliquée,

Notion de circuit extérieur et courbe caractéristique correspondante

Courbes caractéristiques de pompes et ventilateurs : utilisation concrète

Point de fonctionnement d'une machine sur un circuit ; méthodes de variation de débit

Différences entre machines volumétriques et turbomachines : principaux contextes d'utilisation

Production et utilisation de l'air comprimé

Démarches d'apprentissage

Pour la partie électricité industrielle :

Exposés théorique, exercices et travaux pratiques.

Pour la partie mécanique et thermodynamique appliquées: Cours théorique avec calculs simples. Une visite du laboratoire est organisée dans la mesure des possibilités pour visualiser des pompes et ventilateurs industriels ouverts.

Travail coté à réaliser par groupe de 2 sur un cas concret rencontré au sein de l'entreprise de stage d'un des 2 étudiants.

Laboratoire coté réalisé en groupe par les étudiants, dans la mesure des possibilités, sur une installation de pompage du laboratoire.

Les cours se donnent en présentiel et/ou en distanciel, en tout ou en partie.

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Pour la **partie mécanique et thermodynamique appliquées**

Syllabus et présentations faites au cours, mis à disposition en fonction de leur évolution sur la plateforme de cours en ligne, modules de cours éventuellement réalisés sur support vidéo également à la disposition des étudiants sur la plateforme. La prise de note au cours est vivement conseillée.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Pour la partie **électricité industrielle** :

Q2 : examen écrit 100%

Q3 : examen écrit 100%

Pour la partie **mécanique et thermodynamique appliquées** :

Q2 : [(note examen)⁷ x Note labo x (Note travail)²]^{1/10}

Q3 : examen écrit 100%

La note du Q2 se compose de 3 parties :

Examen oral, rapport de laboratoire et travail écrit sur cas concret. La note finale sur 20 est obtenue par une moyenne géométrique pondérée au départ de 3 notes.

Si une partie de l'évaluation n'est pas réalisée (par exemple les laboratoires), la moyenne géométrique ne tient pas compte de ce facteur. Pour le travail écrit, le plagiat est sanctionné par une cote nulle. La partie orale peut se dérouler en présentiel ou en distanciel.

Les 2 notes des 2 parties (électricité industrielle et mécanique et thermodynamique appliquées) font alors l'objet d'une moyenne géométrique pondérée pour l'obtention de la note finale :

$$[(\text{Elec indust}) \times (\text{méca-thermo})]^{1/2}$$

Lorsqu'une UE comporte au moins deux activités d'apprentissage et que le nombre de points cumulés en échecs dans les AA de cette UE est supérieur à 3, alors la note de l'UE sera la note de l'AA la plus basse.

Dispositions complémentaires

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

En cas d'absences répétées et injustifiées à une activité obligatoire, les sanctions administratives prévues dans le REE seront appliquées.

5. Cohérence pédagogique

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).